

D'un puits fort en faisant passer d'un côté terre au même puits, après avoir baissé à droite une terre à François Kradet, en tenant droit par un chemin de l'évêché, pour prendre jusqu'à ce qu'il y ait à gauche, la haie qui borde au levant et au sud, un autre puits dans le dit Kradet, & l'eau doit égaler la fontaine de chez Charrier, revenant ainsi au chemin de chez Desmier du Bas, dans lequel on entre à droite jusqu'au chemin de chez Charrier à la fontaine Bugonne qui forme limite au Sud, par où l'on va vers le chemin au Cadeau et fait pour Poiriger chez Kastavet, on prend à droite le chemin de l'évêché, opposé par ce dernier on va vers l'évêché, on est, du pré des bœufs de Jean Lamy, & sur terre, l'on va jusqu'à un terrain à François Kradet, jusqu'au chemin d'habitation de St. Séverin.

D 16 Le Buisson rond. à l'Est, le chemin d'habitation chez Desmier du Bas, au Sud, la partie du chemin d'habitation, à St. Séverin (par le chez Desmier) qui longe une grande terre à M. Jean Gormet, - au Nord, la haie qui se trouve au bout de cette terre & se continue jusqu'au chemin de chez Julien à St. Séverin, lequel complète la limite au Nord.

D 17 Le Agriers. à l'Est, et au Nord, le chemin d'habitation à St. Séverin baissant à droite une très grande vigne à M. Jean Grolon, à l'Est, la haie d'égout à l'habitation, comprise entre le chemin & celui de St. Séverin à Habitation venant de chez Desmier, qui limite le dit terrain au Sud.

D 18 Fontaine Bugonne. Au Nord, le chemin d'habitation à St. Séverin par le pays Desmier jusqu'à l'angle Nord - Est, d'une terre à Guillaume Desmier, de là, on se dirige au Sud. Et en baissant à droite cette terre, une autre à Pierre Grillard, la vigne, la terre et le pré de Jean Faltin, & dernier pré, bordé d'un chemin de l'évêché par lequel, en passant au bout d'un pré à François Kradet, on arrive au bout du chemin qui vient de chez Charrier & conduit chez Kastavet. On se rend tournant à droite, on suit la limite Sud du même pré, l'on va à M. Coussant Curi & l'on va à l'évêché pour aller, par le bout de cette terre, prendre à gauche la haie et par suite la rigole qui borde aussi au Sud, le pré de M. Curi & celui de M. Poullet, par où l'on va au chemin de l'évêché, à l'Est, on y entre à droite jusqu'à la haie qui borde le jardin de M. Grolon pour traverser le jardin et les habitations d'un même propriétaire, après quoi on reprend à gauche le chemin de l'évêché à St. Séverin jusqu'à celui d'égout en fin de cet article.

D 19 Bernicot. Au Nord, le chemin d'habitation à St. Séverin, à l'Est, la limite irrégulière d'un très grand pré de terre à M. Grolon, touchant le village de l'évêché, limite en partie par le chemin de ce village, ensuite après avoir baissé à droite le terrain de l'évêché et un petit jardin au dit Jean Grolon, on quitte le chemin, pour prendre à droite un petit terrain, puis une haie qui longe en ligne droite le pré du même propriétaire et sur la quelle abouissent ensuite plusieurs petites pièces de pré, enfin, après avoir passé à gauche du pré de Jean Mercier, on tourne au Sud par une pièce de celui de François Michelon pour prendre à droite, le chemin de Labrousse à l'évêché jusqu'à celui d'habitation à St. Séverin.

D 20 Labrousse. Au Nord, la haie & la terre d'égout de l'évêché, à l'Est, le chemin de l'évêché à Labrousse, - au Sud, le chemin de chez Kastavet à l'habitation, jusqu'à la limite Nord d'un terrain à François Michelon, de là & par cette limite, on va jusqu'au bout d'un pré de Jean Grolon, au Nord de la maison, au bout de l'habitation, puis dans le chemin de l'évêché qui conduit à celui, par lequel, de Labrousse au haut clair, dans lequel on entre à gauche et qui borde une longue terre de terrain à Jean Grolon, terre abouissant à la haie d'égout de l'évêché.